

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Cession des locaux de
Flixecourt à l'Etablissement
Public Social et médico – social
(EPSoMS)

Date de convocation :
12 septembre 2024

Date de séance :
18 septembre 2024

Date d'affichage :
24 septembre 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 42

Membres votants : 44

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

N° 117/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle des fêtes de Domart-en-Ponthieu, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN,
DIRUY, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE,
CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs PINCHON, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE,
POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON,
DELAFOSSÉ, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC,
FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, BELLAREDJ, HENRY,
PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY,
GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, ROUSSEL,
Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, MOREL, VIGNON, LEULIER, MADANI
BUTIN, BLAIZEL, DELVILLE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM

M MOREL donne pouvoir à Mme LEPOIX
M DELVILLE donne pouvoir à M FRANCOIS

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publics et
notamment l'article L.2141-1,

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale en date du 7 Mai 2024,
estimant le bien à 683 000 € HT,

Dans le cadre de l'aménagement des futurs locaux
intercommunaux visant à réunir tous les services, Monsieur le
Président propose de céder les locaux actuels situés Allée des
Quarante (80420 Flixecourt).

Monsieur le Président indique que l'Etablissement Public Social et Médico-Social (EPSoMS), dont le siège social est situé 5 Rue Pierre Rollin 80 092 AMIENS et inscrit au SIREN sous le numéro 20001321700019 et sous le numéro FINESS 800016610, propose d'acheter ce bien comprenant un bâtiment et un terrain figurant au cadastre comme suit :

| Section | N° | Lieu-dit Adresse | Contenance Cadastrale |
|---------|-----|----------------------------------|--------------------------|
| ZA | 201 | Allée des Quarante Flixecourt | 1 788 m ² |

La parcelle est occupée en majorité par les bâtiments et les espaces de stationnement (27 Places), le restant se composant d'espaces verts simples.

L'enceinte est complètement fermée par des panneaux grillagés, sécurisée par alarme et caméras de surveillance couvrant l'espace de stationnement et l'accès qui se fait par un portail à commande électrique.

Le bâtiment représente une superficie de 325 m². Il est composé d'une salle de réunion, de bureaux, d'une banque d'accueil, d'une cuisine, 3 sanitaires, chauffage au gaz et puits canadien.

L'ensemble est dans un très bon état d'entretien.

L'offre d'achat faite par l'EPSoMS est de six cent quatorze mille euros hors taxes (614 000,00 € HT).

Un emprunt va être contracté par l'EPSoMS pour la totalité de leur projet (achat et travaux). Ce prêt sera couvert par un cautionnement à 100% réparti entre la commune de Flixecourt, le Département et la CCNS.

Le conseil communautaire à l'unanimité,

- Autorise la vente du bâtiment et terrain à l'EPSoMS au prix de 614 000,00 € HT portant pour une superficie de 1 788 m² (bâtiment 325m²) à prendre dans la parcelle désignée ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toutes pièces, tout avant-contrat, tout acte authentique de vente, toute option, se rapportant à la cession dudit bâtiment et terrains, aux charges et conditions que le Président jugera convenables.
- Accepte le cautionnement de l'emprunt à contracter par l'EPSoMS.
- Donne l'autorisation pour toute régularisation des actes au profit de toute personne physique ou morale que l'EPSoMS aura décidé pour substitution.

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 080-200071223-20240918-117_2024-DE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 23 septembre 2024 et de sa publication le 24 septembre 2024.

